



CAP COIFFURE

**UNE FORMATION !
UN DIPLÔME !
UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE !**



www.coiffure-vente-savoie.fr

CFA COIFFURE & VENTE—321 rue du grand champ—73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.72.32.71—Mail : cfacoiffureetventechambery@sfr.fr

Retrouvez nous sur FACEBOOK—@CFACommercechambery

FONCTION DU COIFFEUR (CAP)



Accueillir et informer



Conseiller



Réaliser des coiffages



Réaliser des coupes



Réaliser soins et
shampooings



Etablir un bilan
technique

LA COIFFURE EN CHIFFRES

8680 salons de coiffure en Rhône-Alpes qui emploient **9100 salariés**
Un chiffre d'affaires national de **5,9 milliards d'euros**
17500 apprentis employés en France

Nos partenaires
dans cette formation :



CFA COIFFURE & VENTE—321 rue du grand champ—73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.72.32.71—Mail : cfacoiffureetventechambery@sfr.fr

Retrouvez nous sur FACEBOOK—@CFACommerchambery

LES QUALITES REQUISES



VOS DEMARCHES

- 1/ **Créez votre CV et rédigez votre lettre de motivation** (soignez la présentation, soyez précis dans le contenu, mettez en avant les stages déjà effectués)
- 2/ **Déplacez vous dans les salons** pour transmettre ces documents (attention à être irréprochable dans votre tenue)
- 3/ **Relancez les salons visités** au bout d'un certain temps sans réponse
- 4/ **Signez votre contrat d'apprentissage** avec l'entreprise en cas de réponse positive
- 5/ **L'inscription au CFA** sera automatique

L'APPRENTISSAGE

Contrat de travail à temps plein d'une durée déterminée de 1 ou 2 ans (avec une période d'essai de 45 jours hors période de CFA).

La formation au CFA

436 heures par an soit 12 semaines de cours par an

Matières générales (environ 14h/semaine) : Français, Histoire-Géographie, Mathématiques-Sciences, Anglais, EPS

Matières professionnelles (environ 21h/semaine) : Pratique professionnelle, , Biologie, CMT, Arts appliqués, Communication, Prévention Santé Environnement

Débouchés : Vie active, BP COIFFURE puis BM3 ou BTS COIFFURE

La formation en entreprise

Elle est assurée par le maître d'apprentissage (chef d'entreprise ou salarié désigné) chargé d'encadrer le jeune.

La rémunération mensuelle

Ages	1ère année	2ème année
16 à 17 ans	25% (*) 375 € env.	37% (*) 554 € env.
18 à 20 ans	41% (*) 614 € env.	49% (*) 734 € env.
21 ans et +	53% (*) 794 € env.	61% (*) 914 € env.

(*) du SMIC ou du minimum conventionnel— Salaire calculé sur la base du SMIC au 01/01/18

Avantages et aides liés à la carte PASS'REGION et aux aides de la région Auvergne Rhône-Alpes